



**Première bataille perdue de Samuel Eto'o. La Commission d'éthique de la Fecafoot vient de juger « irrecevable » son recours en invalidation de la candidature de Seidou Mbombo Njoya.**

Le recours aux fins de disqualification des candidatures de Seidou Mbombo Njoya et Alim Konaté a été introduit le 30 novembre dernier par Samuel Eto'o à la Commission de recours. Introduit le 30 novembre, la sentence est tombée hier, mercredi 1<sup>er</sup> décembre. La commission estime avoir été saisie hors délai.

**Ci-dessous un extrait de la décision :**

*Considérant qu'en date du 30 novembre 2021, Monsieur ETO'O FILS SAMUEL a introduit un recours aux fins de disqualification des candidatures des sieurs SEIDOU NCHOUWAT MBOMBO NJOYA et BOUBAKAR ALIM KONATE du processus électoral en cours à la FECAFOOT ;*

**EN LA FORME :**

*Considérant que l'article 29.1 du Code Electoral de la FECAFOOT dispose que :*

*« Les éventuels recours (liste post-électorale) dûment motivés, sont déposés contre accusé de*

*réception ou envoyés par courrier électronique au Secrétariat Général de la FECAFOOT dans un délai de deux (02) jours francs après réception de la décision ou du procès-verbal de la commission électorale locale des élections » ;*

*Considérant que la décision de la Commission Electorale portant validation des candidatures est intervenue le 25 novembre 2021 ;*

*Que le délai de deux (02) jours francs imparti pour déposer le recours expirait le 28 novembre 2021 ;*

*Que ce recours déposé le 30 novembre 2021 est irrecevable comme déposé hors délai.*

**PAR CES MOTIFS**

*La Commission, statuant à l'unanimité des voix ;*

- Déclare le recours de sieur ETO'O FILS SAMUEL irrecevable pour cause de forclusion*
- Ordonne la publication de la présente décision conformément à la réglementation en vigueur »*

Les élections à la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), elles se tiendront le 11 décembre 2021 à Yaoundé.

---